

Choisis ZÉRO



Santé, Sécurité et Environnement
Manuel

EAT•N

Powering Business Worldwide

Sommaire

| | | |
|------|--|---|
| 1. | Introduction | 1 |
| 2. | La politique sécurité d'Eaton..... | 1 |
| 2.1. | Les règles de sécurité pour sauver des vies..... | 1 |
| | Dispositifs de protection | 1 |
| | Verrouillage/étiquetage..... | 1 |
| | Travaux électriques/coup d'arc..... | 2 |
| | Protection contre les chutes | 2 |
| | Espaces clos nécessitant un permis..... | 2 |
| | Ceintures et dispositifs de retenue..... | 2 |
| 3. | Généralités | 2 |
| 3.1. | Conformité EHS..... | 2 |
| 3.2. | Nettoyage et entretien..... | 3 |
| 3.3. | Balisage, barrières de sécurité..... | 3 |
| 3.4. | Reporting..... | 3 |
| 3.5. | Produits chimiques..... | 3 |
| 4. | Outils and Equipment | 4 |
| 4.1. | Généralités | 4 |
| 4.2. | Appareils de levage | 4 |
| 4.3. | Outils | 4 |
| 5. | Procédures et risques spécifiques | 5 |
| 5.1. | Travail par point chaud, Soudure, Découpe, Brasure | 5 |
| 5.2. | Echaffaudage et échelles..... | 6 |
| 5.3. | Engins mécanisés | 6 |
| 5.4. | Tranchée et Excavation | 6 |
| 5.5. | Démolition | 6 |
| 5.6. | Peinture | 7 |
| 5.7. | Amiante | 7 |
| 5.8. | Consignation | 7 |
| 6. | Conclusion | 7 |

1. Introduction

Bienvenue à Eaton. Notre but est d'assurer la sécurité ainsi qu'un environnement de travail sûr pour tous nos employés, prestataires et visiteurs. Eaton s'engage à respecter les exigences réglementaires et les exigences internes au travers des politiques en matière d'éthique et de conformité.

Nous travaillons à créer une « culture du zéro accident » et à améliorer continuellement nos performances en environnement, santé et sécurité grâce à la mise en œuvre du système de management standard MESH.

Ce Manuel est destiné aux entreprises extérieures intervenant sur un site Eaton telles que les fournisseurs, les prestataires, les commerciaux, les visiteurs et les employés non-Eaton. Pour plus d'information, merci de contacter le donneur d'ordre Eaton ou le responsable EHS.

La conformité aux exigences de ce Manuel et toutes autres exigences légales, du site et spécifiques au projet est obligatoire.

Toutes les entreprises extérieures doivent s'assurer que leurs employés et sous-traitants possèdent les formations nécessaires à l'exécution de la prestation.



2. La politique sécurité d'Eaton

La sécurité est au cœur des préoccupations d'Eaton. La politique sécurité d'Eaton souligne les objectifs à atteindre pour un environnement de travail sûr.

Toutes les entreprises extérieures doivent se conformer à la politique sécurité, disponible sur notre site internet. Tous les tiers ont l'obligation de respecter cette politique sécurité, disponible sur notre site internet.

Nous avons inclus les Règles de Sécurité pour Sauver des Vies / Life Saving Rules dans notre politique sécurité. Ce sont des règles que doivent respecter toutes les personnes pénétrant sur le site. Ceux qui ne les respecteraient pas se verront évacués du site.

Les RSSV ne sont pas négociables et doivent être suivies au cours des visites et des travaux effectués sur le site.

2.1. Les règles de sécurité pour sauver des vies



Dispositifs de protection : il est interdit de retirer, d'altérer ou de contourner les dispositifs de sécurité des machines et équipements.



Verrouillage/étiquetage : les procédures de consignation et de déconsignation doivent être suivies à la lettre.



Travaux électriques/coup d'arc : l'équipement de protection individuelle approprié est obligatoire pour effectuer des travaux d'électricité ou lorsqu'il existe un risque de coup d'arc électrique.



Protection contre les chutes : des systèmes antichute doivent être utilisés lors de travaux à une hauteur, non protégée, égale ou supérieure à 1,82 m.



Espaces clos nécessitant un permis : il est interdit d'entrer dans un espace confiné nécessitant un permis sans détenir le permis en question.



Ceintures et dispositifs de retenue : tous les opérateurs et passagers d'équipement industriel et de chariots automoteur à conducteur porté doivent porter les ceintures et les dispositifs de retenue fournis.

3. Généralités

3.1. Conformité EHS

Les entreprises extérieures sont responsables de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses employés et de ses sous-traitants. Toutes les entreprises extérieures doivent s'assurer qu'ils possèdent les compétences, qualifications, certifications, licences et formations requises pour la réalisation des prestations.

De plus, les entreprises extérieures doivent respecter les exigences suivantes :

Air : Utilisation de peintures non-toxiques et à faible concentration en composés volatils. L'utilisation de peintures ou revêtements à base de solvant doit être approuvée par le responsable EHS du site.

Les entreprises extérieures réalisant des interventions relatives au système de climatisation doivent être certifiées et doivent contrôler les fluides frigorigènes.

Eaux de pluie : Les eaux de pluie peuvent transporter des polluants. Les règles suivantes doivent être respectées :

- Les conteneurs ne doivent pas être stockés à l'extérieur ou exposés aux intempéries.
- Les matériaux ne doivent pas être stockés à l'extérieur, abandonnés ou versés sur le sol ou en décharge.
- Les déchets peuvent être stockés à l'extérieur, à condition d'être dans un conteneur approprié.
- Tous les déchets et débris doivent être enlevés quotidiennement en quittant le site.

Eaux usées : Des précautions particulières doivent être prises pour prévenir le déversement d'huiles ou autres produits chimiques dans les canalisations d'égout ou autre réseau de d'eaux usées. Aucune substance ne pourra être déversée dans les canalisations d'égout ou autres réseaux d'eaux usées sans l'accord préalable du responsable EHS.

Stockage des déchets : Tous les déchets doivent être stockés dans des conteneurs appropriés. Le management des déchets dangereux et autres déchets règlementés générés sur les sites Eaton doit être prévu avec le responsable EHS avant l'intervention sur le site. Ces déchets ne peuvent pas être enlevés du site sans un accord préalable du responsable EHS. En cas d'enlèvement de déchets dangereux, les tiers doivent être en conformité réglementaire.

3.2. Nettoyage et entretien

Les débris de construction doivent être proprement entreposés et enlevés chaque jour. L'élimination des déchets par combustion est interdite. Les matériaux et outils qui demeurent sur le site doivent être soigneusement regroupés, stockés et identifiés par le nom de l'entreprise prestataire.

Toutes les zones de travail doivent rester propres et conformes aux bonnes conditions de travail.

Les issues de secours, les voies de circulation et les équipements d'urgence ne doivent pas être obstrués. Les tuyaux, câbles et autres sources potentielles de chute doivent être situés de manière à ce qu'aucun risque de chute n'existe.

3.3. Balisage, barrières de sécurité

Un balisage doit être placé au minimum à 1,04 m du sol et au minimum à 1,80 m du danger. Un balisage de couleur noir et jaune sera utilisé lorsque l'entrée ou le passage dans la zone sont autorisés sous certaines conditions. Une pancarte devra indiquer le danger potentiel et les conditions requises pour pénétrer dans la zone. Un balisage de couleur rouge et blanc sera utilisé pour interdire l'entrée dans la zone.

3.4. Reporting

Tous les premiers soins et accidents liés au travail devront être immédiatement reportés au responsable EHS, au donneur d'ordre ou à un correspondant sécurité.

Tous déversements de produits ou incidents environnementaux devront immédiatement être reportés au responsable EHS. Les entreprises extérieures participeront avec Eaton aux analyses des incidents.

3.5. Produits chimiques

Tous les produits chimiques, apportés sur le site dans les quantités nécessaires à l'exécution de la prestation, devront être approuvés par responsable EHS. Les fiches de données de sécurité des produits chimiques sont à jour et sont tenues à disposition des employés prestataires. Les entreprises extérieures devront fournir à Eaton une copie des fiches de données de sécurité des produits chimiques apportés sur le site.

Les produits chimiques doivent être étiquetés et stockés en accord avec la réglementation applicable et autres directives d'Eaton.

4. Outils and Equipment

4.1. Généralités

Les entreprises extérieures ne doivent pas utiliser de véhicules, équipements ou outils Eaton sans l'autorisation préalable du donneur d'ordre Eaton. Les entreprises extérieures doivent fournir les documents prouvant la qualification des employés à l'utilisation des véhicules, équipement et outils, en accord avec la réglementation applicable.

Le personnel Eaton n'effectuera pas de réparation ou maintenance des outils ou équipements appartenant aux entreprises extérieures. Les outils défectueux seront immédiatement mis hors service.

4.2. Appareils de levage

Grues

Seules les personnes qualifiées et formées sont autorisées à conduire une grue. La capacité maximale de charge de la grue ne doit jamais être dépassée. Les grues doivent être utilisées dans les conditions limites prévues par le constructeur. Les parties mécaniques de la grue doivent être inspectées par l'opérateur avant chaque utilisation.

La charge maximale, la vitesse recommandée, les risques spécifiques, les précautions et les instructions doivent apparaître visiblement sur chaque équipement.

Toutes les zones accessibles dans le rayon de balancement de la grue doivent être balisées et interdite d'accès. Les contrepoids doivent être entièrement déployés sur le sol.

L'opérateur doit maintenir un espace de travail dégagé au moins 3 m autour des lignes électriques. Le personnel a interdiction de s'accrocher au crochet de la grue.

Équipement de levage

Tous les équipements de levage doivent être inspectés avant chaque utilisation. Tous les mousquetons doivent être équipés de loquet. Les charges suspendues ne doivent pas être laissées sans surveillance et le personnel ne doit pas se trouver sous les charges suspendues.

Tous les appareils de levage doivent être inspectés visuellement avant chaque utilisation.

Les appareils de levage défectueux seront immédiatement mis hors service.

4.3. Outils

Outillage à main

Les outils défectueux ne doivent pas être utilisés. Les outils doivent être entretenus, nettoyés, huilés et rangés dans leurs étuis.

Les outils ne doivent pas être jetés d'un endroit à un autre, d'un employé à un autre, ou à un niveau plus bas. Les outils ne doivent pas être utilisés au-delà de leur capacité. Des « trompeurs » ne doivent pas être utilisés pour augmenter la capacité de l'outil. Tous les outils défectueux seront immédiatement mis hors service jusqu'à réparation ou remplacement.

Outil électrique portatif

Les outils électriques ne doivent pas être utilisés dans les zones où des liquides ou poussières inflammables ou combustibles sont stockés ou utilisés sauf s'ils ont été approuvés.

Les outils électriques doivent posséder une double isolation ou avoir une prise de terre.

L'utilisation de dispositif différentiel à courant résiduel (DDR) est requise pour tous travaux extérieurs ou dans des zones intérieures humides. Les dispositifs de protection doivent être en place sur les outils électrique avant chaque utilisation.

Les rallonges doivent être maintenues en bon état et ne doivent pas être endommagées. L'adhésif électrique ne doit pas être utilisé pour réparer les rallonges. Les rallonges doivent être placées hors des voies de circulation, où il existe un risque de chute, ou où elles pourraient être endommagées.

Outils pneumatiques / à air comprimé

Les outils pneumatiques et tuyaux doivent être branchés par des éléments de raccordements sécurisés pour prévenir une déconnection accidentelle. L'air comprimé ne doit pas être utilisé pour nettoyer le personnel ou les vêtements.

5. Procédures et risques spécifiques

5.1. Travail par point chaud, Soudure, Découpe, Brasure

Avant de commencer toutes activités de travail par point chaud, à l'extérieures d'une zone de travail par point chaud, un **permis de feu** doit être réalisé par le responsable EHS. Le permis de feu est valable pour un déplacement et doit être affiché dans la zone où les travaux sont réalisés. Les précautions d'un permis de feu incluent :

- Les travaux par point chaud ne peuvent pas être réalisés lorsque les systèmes de protection contre l'incendie sont désactivés ;
- Tous les matériaux inflammables et combustibles situés dans un rayon de 10,7 m du lieu de travail par point chaud doivent être retirés ou protégés. Les murs et le sol situés dans un rayon de 10,7 m du lieu de travail par point chaud doivent être protégés.
- Un extincteur et/ou tuyau d'incendie doit être présent sur le lieu de travail par point chaud.
- Un agent de surveillance doit être présent toute la durée de l'exécution du travail par point chaud et 60 minutes après. La zone sera surveillée 4 heures supplémentaires après l'exécution du travail.

Toutes les bouteilles de gaz doivent être stockées debout, en sécurité. Lorsque les bouteilles de gaz ne sont pas connectées pour utilisation, elles doivent être séparées au minimum de 6,1 m ou d'une séparation ignifuge d'une durée de 30 minutes.

Un système d'aspiration local devra être utilisé lorsque des opérations de soudure ou de découpe ont lieu dans des zones ou espaces confinés. Des appareils de protection respiratoire ou des systèmes d'aspiration locaux devront être utilisés lors de soudure ou découpe sur des

matériaux contenant de l'acier inoxydable, de l'acier allié, de l'acier galvanisé, du plomb, du zinc, du cadmium, du chrome hexavalent ou du mercure.

5.2. Echafaudage et échelles

Les échafaudages doivent être érigés sur des fondations solides. Les échafaudages doivent être solides, rigides, et capables de supporter la charge sans s'affaisser. Les objets instables, tels que les barils, les cartons, les briques ou les blocs de béton ne doivent pas être utilisés pour supporter les échafaudages ou les planches. Les échafaudages doivent être érigés, déplacés, démantelés ou altérés uniquement sous la supervision d'une personne compétente. Les échafaudages doivent être équipés de rambardes, de rambardes à mi-hauteur et de plaintes. Les accessoires d'échafaudages tels que les barres de maintien, les équerres, les pieds à vis ou les échelles qui sont endommagés ou affaiblis doivent être immédiatement réparés ou remplacés. Les plateformes d'échafaudages doivent être entièrement recouvertes de planches appropriées. Une personne compétente doit inspecter la mise en place de l'échafaudage jusqu'à la fin et au minimum tous les jours par la suite. Les échafaudages doivent être placés au minimum à 3 mètres des lignes électriques. Les échafaudages doivent être accessibles par échelle ou escaliers.

L'utilisation d'échelles métalliques est interdite. Toutes les échelles doivent être équipées de patins antidérapants et érigées sur un sol stable. Les montants de l'escabeau doivent être écartés complètement et la barre d'écartement doit être verrouillée. L'employé ne doit jamais monter sur la dernière marche afin d'assurer un garde-corps.

5.3. Engins mécanisés

Les chariots élévateurs utilisés sur notre site peuvent représenter un danger pour les employés des entreprises extérieures, il est donc obligatoire de rester dans les voies de circulation désignées. Les engins de manutention appartenant à Eaton ne peuvent pas être conduits par des employés d'entreprises extérieures.

Les engins de manutention doivent être inspectés avant chaque utilisation. Cette inspection doit être documentée. Les équipements défectueux doivent être mis hors service jusqu'à réparation.

5.4. Tranchée et Excavation

Une étude du sous-sol doit être réalisée avant de creuser un trou. Cette étude doit avoir lieu au moins 48 heures avant le début du projet. Un soutènement protectif doit être utilisé pour protéger les travailleurs entrant dans des tranchées de 1,5 mètre de profondeur minimum. Le sol doit se trouver au minimum à 60 cm du bord de la tranchée. Une échelle ou une rampe doit être présente pour sortir de la tranchée. Les tranchées doivent être inspectées par une personne compétente, tous les jours avant l'entrée dans la tranchée et après tous événements facteurs de risque tels que la pluie ou les vibrations.

5.5. Démolition

Avant de commencer les opérations de démolitions, les entreprises extérieures doivent étudier la structure pour déterminer son état. Un plan écrit, identifiant les procédures de travail en sécurité doit être établi. Au cours de l'exécution des travaux, la zone de démolition doit être délimitée. Les conducteurs de grue doivent être capables de voir le déroulement des travaux, ou une personne supplémentaire doit être présente pour diriger l'opérateur. Les employés ne

doivent pas travailler sous d'autres employés pendant des travaux de démolition. Les structures instables ne doivent pas être laissées en place sans support temporaire. Les matériaux ne doivent pas être jetés au sol ou d'un niveau à un autre.

5.6. Peinture

La peinture au plomb ne doit pas être utilisée. Le port d'une protection respiratoire est requis au cours des opérations de peinture au pistolet.

Le matériel de peinture au pistolet doit être nettoyé à l'extérieur ou dans un espace bien ventilé au minimum à 10,7 m de toutes sources d'ignition. Des mesures de dissipation de charge statique doivent être réalisées au cours des opérations de nettoyage des équipements peinture au pistolet.

5.7. Amiante

Tous les matériaux isolants ou tous les matériaux contenant potentiellement de l'amiante doivent être traités comme des matériaux contenant de l'amiante. Les entreprises extérieures ne doivent pas retirer ou manipuler les matériaux avant qu'ils aient été identifiés sans amiante.

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent être retirés seulement par des prestataires certifiés et doivent être retirés en accord avec les obligations réglementaires.

5.8. Consignation

Toutes les entreprises extérieures réalisant des activités d'entretien, de maintenance ou de coupure électrique sur des sites Eaton, doivent suivre les recommandations de cette procédure.

Les équipements seront consignés par une personne autorisée et formée utilisant des cadenas rouges ou bleus tels que définis dans la procédure. Les opérations de consignation-déconsignation doivent être effectuées en présence d'un employé Eaton, formé aux opérations de consignation-déconsignation.

Le personnel des entreprises extérieures doivent réaliser une consignation des appareillages ou installations électriques avant l'intervention.

6. Conclusion

Ce Manuel s'inscrit dans la volonté d'Eaton de prendre soin de ses prestataires, employés et visiteurs et d'atteindre le zero-accident. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos performances en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité.

Les entreprises extérieures intervenant sur un site Eaton telles que les fournisseurs, les prestataires, les commerciaux, les visiteurs et les employés non-Eaton sont responsables du respect de ce Manuel.